

Sujet I : Le travail libère-t-il l'homme ?

Sujet II : « Celui qui a la force a le droit »

Partagez-vous ce point de vue de Max STIRNER ?

PROPOSITION D'UN CANEVAS DE CORRECTION

Sujet I : Le travail libère-t-il l'homme ?

I. ANALYSE ET COMPREHENSION DU SUJET

Le sujet nous amène à nous demander si le travail est épanouissant pour l'homme.

II. PROBLEMATISATION

A. Problème Philosophique : La valeur du travail

B. Problématique : Si nous savons que dans son travail, l'homme est exploité, assujéti, peut-on encore vraiment penser que le travail le libère ?

III. PLAN DETAILLE

A. Thèse : Le travail comme facteur de libération de l'homme.

- Le travail permet à l'homme de satisfaire ses besoins ;
- Le travail moralise, éduque et humanise l'homme ;
- Le travail libère l'homme de l'emprise de la nature et de la société ;
- Le travail autonomise l'homme.

Cf. : MOUNIER ; VOLTAIRE ; DESCARTES ; BATAILLE ; LA CROIX ; SAINT EXUPERY ; HEGEL ; Etc...

B. Antithèse : Le travail comme facteur d'aliénation

- Le travail favorise l'exploitation de l'homme par l'homme ;
- Dans le travail, l'homme est privé du produit de son labeur ;
- Le travail favorise la fracture sociale ;
- Le travail mortifie l'ouvrier ;
- Le travail est source de souffrance et une malédiction ;
- La robotisation de l'ouvrier dans le travail moderne.

Cf. : MARX ; LA FONTAINE ; LA BIBLE ET LE CORAN ; ARENDT ; etc...

IV. Synthèse : La nécessité d'améliorer les conditions de travail.

Le travail libère l'homme à condition que ses conditions soient améliorées et que le travail lui-même soit libéré et humanisé.

Sujet II : « **Celui qui a la force a le droit.** » Partagez-vous ce point de vue de **Max STIRNER** ?

I. ANALYSE ET COMPREHENSION DU SUJET.

Pour Max STIRNER, la force est le fondement du droit.

II. PROBLEMATISATION

A. Problème Philosophique : Le rapport entre la force et le droit / Le fondement du droit.

B. Problématique : Etant donné le caractère éphémère de la force, peut-on penser sans réserve que celle-ci fonde toujours le droit ?

III. PLAN DETAILLE

A. Thèse : Explication de la pensée de STIRNER

- Le droit de nature ou droit naturel
- Le droit de la force ;
- Le droit de chacun selon la nature est synonyme de puissance et privilèges.
- On a autant de droit qu'on a de force.

Cf. : STIRNER ; SPINOZA ; BISMARCK ; LOCKE ; etc...

B. Antithèse : Limites de la thèse de l'auteur.

- La force est éphémère tandis que le droit se veut stable ;
- La force est l'expression de la naturalité alors que le droit est l'expression de la rationalité ;
- La force est immorale et le droit est moralité.

Cf.: ROUSSEAU ; MARX ; PASCAL

C. Synthèse : De la nécessité de concilier force et droit

La force, loin d'être le fondement du droit, en est plutôt le moyen. La force doit donc être légitimée par le droit pour être justifiée et le droit pour s'imposer, peut recourir à la force. Il faut donc privilégier la force du droit et non le droit de la force.